

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq

le 15 décembre,

à 20 h 30

le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Carole CERVEAU , Maire de LE VIVIER SUR MER.

Etaient Présents : BARATAUD Clarisse, BAUBAN-JACQUES Yann, BOULAIRE Guillaume, BRIQUET Marie-Paule, CHEVALIER Denis, CERVEAU Carole, COUPEZ Anne, EON Armelle, LEGER Yohan, MOTTES Stéphane, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Armelle DUPUY donne pouvoir à Carole CERVEAU

Albéric MOREL donne pouvoir à Marie-Paule BRIQUET

Absent(s) excusé(s) : Armelle DUPUY, Albéric MOREL

Absent(s) non excusés : Mélanie SALARDAINE, Jean-Yves GUITTON

Secrétaire de séance : Arnaud VETTIER

Date de convocation : 10/12/2025

Date d'affichage : 10/12/2025

-Approbation du Procès-Verbal du Lundi 24 novembre 2025- **à l'unanimité**

-Secrétaire de Séance : **Arnaud VETTIER**

1- Tarifs Cimetière 2026

Le conseil ayant délibéré après avoir entendu le rapport de Mme le Maire, décide :

Article premier. – Les concessions perpétuelles sont arrêtées et il est institué en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales les différentes concessions suivantes ⁽¹⁾ :

- des concessions temporaires (de 15 ans) ;
- des concessions trentenaires ;
- des concessions cinquantenaires ;

Article 2. – Les prix des concessions sont fixés selon le tableau suivant ⁽³⁾ :

Type de concession	Durée de concession	Tarifs
Concession de terrain d'une superficie de 2.50m ²	30 ans	475 €
	50 ans	790 €
Concession de terrain d'une superficie de 5m ²	30 ans	950€
	50 ans	1580€
Concession de case de columbarium de 1m ² pouvant recevoir jusqu'à 4 urnes au maximum.	15 ans	440 €
	30 ans	880 €

Concession de caveau cinéraire de 1m ² pouvant recevoir jusqu'à 4 urnes au maximum	15 ans	325 €
	30 ans	480 €

Article 3- Les prix d'achat / renouvellement / reprise des caveaux funéraires sont fixés selon le tableau suivant :

Caveau 1 place	520 € + Tarif Concession
Caveau 2 places	630 € + Tarif Concession
Caveau 3 places	840 € + Tarif Concession
Caveau 4/6 places	1250 € + Tarif Concession

Article 4. – Ces mesures sont applicables au 1^{er} janvier 2026

Article 5 : Mme le Maire, auquel la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 a délégué, en application de l'article L.2122-22 8° du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires, est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 6. – La commune informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Les élus souhaitent maintenir les tarifs à l'identique.

M BAUBAN explique que les travaux de reprises ne sont pas terminés et seront finis courant janvier.

2 – Convention Pass 'emploi 2026

Vu la Convention liant la Commune à Pass'emploi pour l'année 2025 arrivant à échéance le 31 décembre 2025,

Vu la nécessité pour la Commune de faire appel aux services de Pass'emploi dans le cadre de l'entretien des espaces verts de la Commune et de divers travaux, en soutien des agents techniques,

Mme le Maire présente au Conseil la Convention, engageant Pass'emploi à effectuer un nombre de jours de travaux au cours de l'année 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention en son nom,
AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au Budget 2026

Le conseil souhaite renouveler son engagement avec Pass'emploi en établissant un planning de 22 jours, c'est pourquoi il autorise Mme le Maire à signer la convention et à engager les crédits.

Mme DUPUY fait remarquer qu'elle ne voit jamais d'agents de la communauté de communes faire l'entretien dans la ZA des crèches.

3- Demande de subventions : projet de rénovation énergétique et d'aménagement de la mairie

Vu le projet de rénovation énergétique et d'aménagement de la mairie,

Vu les chiffrages demandés pour ce projet,

Considérant la nécessité pour la commune de trouver des financements pour ses projets et notamment les projets à « teneur » écologique.

Mme le Maire présente au conseil sa volonté d'améliorer les performances énergétiques de la mairie notamment en changeant les ouvertures les plus anciennes au rez de chaussée, en isolant le grenier et tout autre amélioration thermique nécessaire. Une étude thermique sera réalisée au préalable et intégrée dans l'enveloppe. Pour améliorer l'aménagement, l'escalier menant au grenier sera changé.

Dans la perspective du financement de ce projet, elle demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions suivantes :

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de la rénovation thermique des bâtiments publics et du soutien à l'accessibilité des bâtiments publics
- Le fonds vert

Après en avoir débattu, le conseil à l'unanimité :

-Autorise Mme le Maire à monter, signer et déposer les dossiers de subventions au titre de la DSIL et du Fonds Vert pour les travaux de rénovation thermique de la mairie et de son aménagement.

M BOULAIRE recommande, en complément des travaux prévus, de faire contrôler le toit.

En ce qui concerne l'aménagement, les conseillers présents se mettent d'accord sur la pose d'un escalier ¼ tournant.

4- Demande de subvention : projet d'acquisition de signalisation des abords de l'école

Vu la volonté pour la commune d'acquérir un radar pédagogique ou un « feu récompense »,

Vu les chiffrages demandés pour ce projet,

Considérant la nécessité pour la commune de trouver des financements pour ses projets mais également de sécuriser les abords de l'école,

Mme le Maire présente au conseil sa volonté d'apporter une plus grande sécurité aux familles qui viennent amener et ramener leurs enfants de l'école, car la circulation y est très importante.

Dans la perspective du financement de ce projet, elle demande au conseil de l'autoriser à demander les subventions suivantes le versement des amendes de police.

Après en avoir débattu, le conseil à l'unanimité :

-Autorise Mme le Maire à monter, signer et déposer la demande de versement des amendes de police.

Les élus présents demandent s'il serait possible de privilégier un feu intelligent au niveau du passage piéton. Ils se demandent également s'il faut garder le 2^e feu au niveau de la mairie.

DOSSIERS EN COURS :

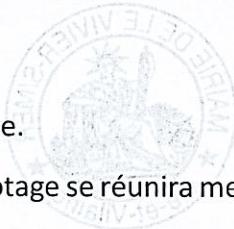
Cirque : Le spectacle a eu lieu le 28 novembre au stade de foot.

Téléthon : Mme le Maire fait le point sur le déroulement de la collecte.

Révision du PLU : L'enquête publique étant terminée, le comité de pilotage se réunira mercredi (le 17 décembre) matin afin de discuter sur son compte rendu final.

Les élus échangent sur les documents présentés du PLU.

QUESTIONS DIVERSES



ateliers numériques à destination des séniors : "L'association Les Moutons Électriques va proposer, en partenariat avec la commune du Vivier-sur-Mer et le CLIC Bretagne romantique Pays de Dol Baie du Mont-Saint-Michel, des ateliers numériques à destination des séniors.

- Cette action, labellisée "POUR BIEN VIEILLIR", est organisée avec le soutien financier de Pour Bien Vieillir Bretagne, et de la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du département.
- Les ateliers, animés par une professionnelle, se présentent sous la forme d'un cycle de 16 dates au total, en comptant un atelier à chaque vacance.
- Les ateliers auront lieu de 9 h 30 à 11 h 30 les lundis matin.
- Groupe de 12 personnes de + de 60 ans.
- Chacun doit apporter son ordinateur portable ou sa tablette.
- Niveau débutant.
- Différents thèmes seront abordés : apprendre le vocabulaire de l'informatique, recevoir les mails, envoyer une pièce jointe, organiser ses dossiers (créer, nommer), recherches internet, installer une application ou un logiciel (ordi, téléphone), Google Maps (se repérer sur une carte), Doctolib/Maiia (créer un compte, prendre un rendez-vous, ...), numériser et enregistrer les documents, Visio-se connecter à un rendez-vous en vision, les démarches administratives (sécurité sociale, Caisse de retraite, Mutuelle, banque en ligne, CAF, ANTS, vendre un objet, se connecter via France Connect,...),...
- Une réunion d'information, gratuite et ouverte à tous, se tiendra :
- — Lundi 5 janvier 2026 à 9 h 30 dans la salle de l'abri des flots au vivier-sur-Mer.
- Renseignements au 07 66 09 90 30 (Les Moutons Électriques).
- Inscription auprès d'Armelle DUPUY au 06 15 93 12 12"

CCID : La Commission Communale des Impôts Directs aura lieu le **Jeudi 12 février 2026 à 9h30** en Mairie. Les membres titulaires sont invités à confirmer leur présence ou non afin de convoquer les suppléants au besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Prochain conseil le lundi 26 janvier 2026 à 20h30

Pour Faire valoir ce que de droit,

Le 16 décembre 2025 à Le Vivier-sur-Mer

Carole CERVEAU,
Maire

Arnaud VETTIER
Secrétaire de séance

